



et

# les enveloppes et pochettes postales

Couvre les enveloppes et les pochettes postales en papier,  
à 4 pattes et comportant, ou non, une fenêtre transparente.  
L'enveloppe peut être doublée de papier mince appelé « serpente ».

**POUR DES CORRESPONDANCES PROFESSIONNELLES** ou personnelles, des messages publicitaires ou marketing, les enveloppes et les pochettes postales sont toujours, face à Internet, un moyen de communication largement utilisé.

Du fait des tonnages importants de papier nécessaires à leur fabrication et du fait de leur plus ou moins grande aptitude au recyclage, l'amélioration des caractéristiques environnementales de ces produits représente un enjeu environnemental significatif.

Pour les industriels, la Marque NF Environnement constitue dès lors le moyen de répondre aux attentes croissantes des entreprises et des particuliers en enveloppes et pochettes postales plus écologiques et adaptés à la pratique, sans cesse en développement, du tri sélectif des déchets en papier.

En effet, en prenant en compte les impacts sur l'environnement dus à l'origine de la pâte à papier et à la fabrication du produit (forêts gérées durablement, limitation des émissions dans l'air, dans l'eau et de la



consommation d'énergie), à la consommation de matières premières (grammage optimisé), à l'utilisation de substances dangereuses (choix des encres et adhésifs), tout en garantissant la qualité des produits, les exigences de la marque NF Environnement apporte une réponse adaptée à vos clients.

**La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.**

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant (AFNOR CERTIFICATION) :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

## APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

La garantie des caractéristiques optiques et mécaniques de l'enveloppe et de son imprimabilité

La réduction de la consommation d'énergie et des émissions dans l'air et l'eau lors de la fabrication du papier et du corps de l'enveloppe

La réduction des substances dangereuses utilisées (pour le papier, les colles, les encres)

L'amélioration de la recyclabilité de l'enveloppe



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE  
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE  
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**



Pour obtenir la marque NF Environnement, les enveloppes et pochettes postales doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants :



ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Matières premières	Gestion durable des forêts et contenu en recyclé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le papier peut être issu de fibres de bois vierges, de fibres recyclées ou provenant d'un autre matériau. Si les fibres sont des fibres de bois vierges, alors elles doivent provenir de forêts gérées durablement (par exemple FSC, PEFC...). Concernant la fenêtre, le papier cristal doit être fabriqué avec au minimum 30 % de pâtes Kraft.</li> </ul>
Fabrication	Gestion des déchets de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système permettant de traiter les déchets issus de ressources renouvelables et/ou recyclables et les produits sur les sites de fabrication des pâtes, papiers et enveloppes (tri, recyclage et autres valorisations, traitement des déchets dangereux).</li> </ul>
Fabrication (limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et la santé)	Substances chimiques dangereuses  Blanchiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de substances chimiques classées « très toxiques pour les organismes aquatiques » ou « pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique » (phrases de risque R 50 et R 53) ne doit pas dépasser 0.1% en poids du corps de l'enveloppe ou de la fenêtre de l'enveloppe.</li> <li>Non utilisation du gaz chloré comme agent de blanchiment (sauf si provenant de la production et de l'emploi de dioxyde de chlore).</li> </ul>
Fabrication	Emissions dans l'air, dans l'eau et consommation d'eau	<p><b>Volume total d'émissions occasionnées par la fabrication de la pâte et du papier du corps de l'enveloppe :</b></p> <p>Air : - composés soufrés (ég. S) &lt; 1,5 kg/t papier                      • NOx (ég. NO<sub>2</sub>) &lt; 3,0 kg/t papier                      • CO<sub>2</sub> &lt; 1 500 kg/t papier</p> <p>Eau : - DCO &lt; 30 kg/t papier                      • AOX (ég. Cl) &lt; 0,5 kg/t de pâte séchée à l'air</p>
Fabrication	Consommation d'énergie	<p><b>Consommation liée à la fabrication de la pâte et du papier du corps de l'enveloppe :</b></p> <p>• &lt; 26 GJ d'énergie thermique/t papier. • &lt; 7 GJ (1 940 kWh) d'électricité/tonne papier.</p>
Fabrication	Réduction du grammage	<p><b>Corps de l'enveloppe limité à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>90 g/m<sup>2</sup> (+/- 2%) pour les formats inférieurs au C4.</li> <li>110 g/m<sup>2</sup> (+/- 2%) pour les formats C4 et plus.</li> </ul> <p>Papier cristal limité à : 35 g/m<sup>2</sup>(+/- 4%)</p>
Fabrication (limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et la santé)	Encres	<p><b>Les encres (hors repiquage) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Teneur en COV (composés organiques volatils) &lt; 10 % en poids.</li> <li>&lt; 100 ppm d'antimoine, d'arsenic, de cadmium, de mercure, de plomb, de sélénium, ou leurs composés et de chrome hexavalent.</li> <li>Absence de substances listées par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) dans les groupes 1,2A et 2B et par la Confédération Européenne des Associations de Fabricants de Peintures, d'Encres d'Imprimerie et de couleurs d'art (CEPE).</li> <li>Substances chimiques affectées des phrases de risque R 50 et R 53 ≤ 2.0 % en poids des encres.</li> <li>Absence de certains éthers de glycols.</li> </ul>
Fabrication (limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et la santé)	Adhésifs	<p><b>Absence (dans leur formulation ou leur procédé de fabrication) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de solvants aromatiques ou halogénés, de formaldéhyde, • COV &lt; 5 % en poids</li> <li>de substances chimiques affectées des phrases de risque R 50 et R 53 ≤ 0.1 % en poids des adhésifs.</li> </ul>
Utilisation	Information à destination des acheteurs et des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de stockage.</li> <li>Préconisation d'utilisation d'étiquettes et d'adhésifs ne nuisant pas à la recyclabilité du produit et d'utilisation d'encres de post-impression à l'eau et désencrables.</li> <li>Incitation sur les cartons d'emballages à enlever les bandes adhésives pour favoriser le recyclage des cartons.</li> <li>Autodéclarations environnementales conformes aux principes de la norme ISO 14021 (entre autres concernant le caractère recyclable et le contenu en recyclé).</li> </ul>
Fin de vie (réduction des dommages écologiques en concevant des produits recyclables)	Recyclabilité des enveloppes	<p><b>Les enveloppes doivent être fabriquées de façon à rendre le produit final (post consommateur) recyclable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>enveloppe en mono-matériau (fenêtre en papier cristal),</li> <li>papers facilitant la remise en pulpe.</li> </ul>
Fin de vie	Système d'emballage (emballages primaires et séparateurs du marché professionnel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériaux issus de ressources renouvelables et/ou recyclables (au sens de la norme ISO 14 021).</li> <li>Afin de faciliter la recyclabilité, informer les entreprises utilisatrices du caractère recyclable de ces matériaux par un <b>marquage environnemental</b>.</li> </ul>

## CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Caractéristiques optiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lisibilité des impressions (qualité optique du papier selon les normes, qualité d'impression du papier, opacité supérieure à 85 %, transparence des fenêtres...).</li> </ul>
Imprimabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garanties d'imprimabilité (réceptivité des textes et logos, degré de non transperçabilité...).</li> </ul>
Caractéristiques mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aptitude, selon les besoins, à la mise sous pli et au tri automatiques (résistance, rigidité...).</li> </ul>



CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)